

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le 4 juillet à 9 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Gwendoline PICHARD, Mme Mégane PROUTEAU, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sonia CAROFF à M. Jacques GREVES

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	30 juin 2020
Date de l'affichage	30 juin 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	32
Nombre de votants	33

2020-48 Election des adjoints

Rapporteur : Joël DANIEL

L'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Recueil des listes

Le Maire demande si des listes sont proposées.

Chaque liste prend le nom et le prénom du candidat placé en tête de liste

Le Maire donne lecture des candidats inscrits sur cette liste

Déroulement du scrutin

LE MAIRE invite les conseillers municipaux à passer au vote des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

Chaque Conseiller municipal dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Résultats du premier tour de scrutin

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la benjamine et du doyen de l'assemblée.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 5
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 28
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 24
- f. Majorité absolue : 13

	Nom et prénom du candidat placé en tête de liste <small>(dans l'ordre alphabétique)</small>	Nombre de voix
1	BALLESTER Françoise	24

Proclamation des résultats de l'élection des adjoints

Le Maire proclame les résultats

Les candidats de la liste « BALLESTER Françoise » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire, ils prennent rang dans l'ordre de la liste telle que présentée et sont immédiatement installés.

LE MAIRE informe l'assemblée de la répartition des délégations décidée comme suit entre les 8 adjoints :

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le 7 Juillet 2020

ID : 056-215600784-20200704-DEL_2020_48-DE

	Titre	Prénom et Nom
1	Adjointe aux affaires scolaires et à l'enfance	Françoise BALLESTER
2	Adjoint aux finances et au personnel	Patrice JACQUEMINOT
3	Adjointe à la communication et vie citoyenne	Marylise FOIDART
4	Adjoint aux travaux	Christian GUEGUEN
5	Adjointe à l'urbanisme	Laëtitia MELOIS
6	Adjoint aux sports et à la jeunesse	Jacques GREVES
7	Adjointe aux affaires sociales	Arlette BUZARE
8	Adjoint à l'animation, culture, jumelages et manifestations	Jean-Jacques MARTEIL

Adopté par 24 voix – 5 n'ont pas pris part au vote (Anne Maud GOUJON, Louis MEDICA, Lydia DUBOS, Bernard BASTIER, Estelle MORIO) - 4 suffrages blancs

**Pour extrait conforme,
Guidel, le 6 Juillet 2020**

**Le Maire,
Joël DANIEL**

